

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 30 MARS 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 53

Votants : 70 (dont 17 procurations)

N°28

OBJET :

CREATION D'UN  
PERIMETRE  
DELIMITE DES  
ABORDS  
A VICHY

ARRET DU PROJET  
PROPOSE AU  
PREFET

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture  
le : 3 avril 2023

Publiée ou notifiée  
le : 3 avril 2023

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOIX-BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, Michel GUICHERD, Michel LAURENT, Ariane MILET, Patrick SEROR, Olivier ROYER, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Philippe COLAS, Thierry WIRTH, Hadrien FAYET, Annie CORNE, Bertrand BAYLAUCQ, François HUGUET, Jean-Louis LONG, Benjamin BAFOIL, Brice MOLLIER, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Véronique TRIBOULET, Romain DEJEAN, Sandrine MORIER-MIZOULE, Jean-Michel MEUNIER, Alexis MAYET, Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Christine BOUARD, Pierre BONNET, Evelyne VOITELLIER, Jean ALMAZAN, Valérie LASSALLE, Pauline TIROT, Henri SARRE, Corinne IBARRA, Claude MALHURET, Sylvie DUBREUIL, Jean-Pierre SIGAUD, Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mmes et MM. Françoise DUBESSAY à Michel LAURENT, Elisabeth BARGE à Elisabeth CUISSET, Alain VENUAT à Jean-Claude BRAT, Thierry LAPLACE à Pierre BONNET, Annie DAUPHIN à Annie CORNE, Marie CHATELAIS à Benjamin BAFOIL, Jean-François CHAUFFRIAS à Jean-Dominique BARRAUD, Christophe DUMONT à Michèle CHARASSE, Jacques BLETTERY à Nicole COULANGE, Yves-Jean BIGNON à Corinne IBARRA, Anne-Sophie RAVACHE à Valérie LASSALLE, Jean-Philippe SALAT à Charlotte BENOIT, Patrick BLETHON à Jean ALMAZAN, Alexis BOUTRY à Sylvie DUBREUIL, Linda PELISSIER à Henri SARRE, Christiane LEPRAT à Frédéric AGUILERA, Bernard KAJDAN à Pauline TIROT.

Absents excusés :

M. François SENNEPIN, Vice-Président.

Mmes et MM. François SZYPULA, Sébastien BAUD, Marie-José MORIER, Jean-Marc BOUREL, Alexandre GIRAUD, Séverine THOMAS-MOLLON.

Secrétaire : M. Benjamin BAFOIL.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code du patrimoine,

**Vu** le Code de l'urbanisme,

**Vu** le Site Patrimonial Remarquable de Vichy approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 28 février 2019,

**Vu** l'inscription le 24 juillet 2021 de la ville de Vichy sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO dans le cadre du bien en série transnational « Les Grandes villes d'eaux d'Europe »,

**Vu** la proposition de Périmètre Délimité des Abords sur la commune de Vichy,

**Vu** l'avis favorable de la ville de Vichy sur le projet de Périmètre Délimité des Abords par délibération du conseil municipal en date du 6 mars 2023,

**Vu** l'avis favorable de la ville de Cusset sur le projet de Périmètre Délimité des Abords par délibération du conseil municipal en date du 1<sup>er</sup> mars 2023,

**Vu** l'avis favorable de Monsieur l'architecte des bâtiments de France en date du 17 mars 2023 sur le projet de Périmètre Délimité des Abords à Vichy,

**Considérant** que la Commune de Vichy est dotée d'un Site Patrimonial Remarquable approuvé en 2019, de périmètres 500 mètres autour des monuments historiques ré-introduits par la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) de 2016 donnant lieu à des périmètres débordants du Site Patrimonial Remarquable,

**Considérant** qu'à ces périmètres, s'ajoute celui du bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO et sa zone tampon depuis le 24 juillet 2021 dans le cadre du bien transnational en série « Les Grandes villes d'eaux d'Europe »,

**Considérant** que l'étude préalable à la création d'un Périmètre Délimité des Abords vise à définir la servitude de protection de monuments historiques en recherchant le périmètre de protection adapté, de façon à désigner les ensembles d'immeubles, bâtis ou non, qui participent de l'environnement du monument, pour en préserver le caractère ou contribuer à en améliorer la qualité, conformément aux dispositions de l'article L. 621-30 du code du patrimoine,

**Considérant** que le Périmètre Délimité Abords permet de modifier le périmètre déterminé par une distance de 500 mètres, en l'adaptant à la réalité du terrain, notamment du parcellaire, pour une application cohérente de la servitude et moins sujette à interprétation,

**Considérant** que l'objectif du présent projet de Périmètre Délimité Abords est d'adapter la servitude uniforme des 500 mètres aux abords des monuments historiques, pour définir une zone d'approche plus pertinente autour de la Gare de Vichy au regard des nécessités de protection de ce secteur, suite à la demande faite par le Comité du patrimoine mondial le 24 juillet 2021 dans sa décision d'inscription,

**Considérant** que la création de ce Périmètre Délimité des Abords sur la commune de Vichy doit permettre également une plus grande lisibilité des enjeux patrimoniaux sur le secteur de la Gare de Vichy ainsi qu'une meilleure appropriation et compréhension de la gestion des abords par les habitants,

**Considérant** que conformément à la procédure de création d'un Périmètre Délimité des Abords décrite au sein du code du patrimoine, Vichy Communauté, autorité compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme, a proposé à Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France, associé à l'étude de création, le projet de Périmètre Délimité des Abords sur lequel il a émis un avis favorable par courrier en date du 17 mars 2023,

**Considérant** que ce Périmètre Délimité des Abords sera créé par arrêté préfectoral après enquête publique,

**Considérant** que l'étude porte sur les monuments historiques suivants :

- Villa Yvonne, inscrite le 5 mars 1992,
- Temple Protestant inscrit le 12 février 2002,
- Immeuble 39, rue de Paris, inscrit partiellement le 4 mars 1991,
- Immeuble confiserie Aux Marocains, inscrit le 10 septembre 1990,
- Immeuble 36, rue Salignat, inscription partielle le 4 mars 1991,
- Hôtel de ville, inscrit partiellement le 10 septembre 1990,
- Villa Anne-Marie, inscrite le 21 août 1989,
- Villa art nouveau 50, rue de Strasbourg, inscrite partiellement le 24 septembre 1987,
- Stade équestre du Sichon, inscrit le 20 juillet 2022,

**Considérant** que le périmètre de protection de 500 mètres relatif au stade équestre du Sichon débordé très légèrement sur le territoire de la commune de Cusset qui est donc, avec Vichy, la deuxième commune concernée par le projet de Périmètre Délimité des Abords,

**Considérant** que les communes de Vichy et de Cusset ont été consultées et ont émis un avis favorable par décision du conseil municipal en date du 1<sup>er</sup> mars 2023 pour Cusset et du 6 mars 2023 pour Vichy,

**Propose** au Conseil Communautaire :

- d'adopter la proposition de Périmètre Délimité des Abords sur la commune de Vichy, ci-annexée,
- de transmettre cette proposition au préfet afin d'entériner la création du périmètre, après enquête publique.
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

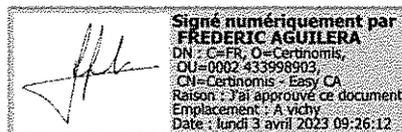
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver les propositions susvisées,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté,  
le 30 mars 2023.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,



# Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N°28 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 30

Objet de l'acte : MARS 2023 CREATION D'UN PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS A  
VICHY - ARRET DU PROJET PROPOSE AU PREFET

.....

Date de décision: 30/03/2023

Date de réception de l'accusé 04/04/2023

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 30MARS2023\_28

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20230330-30MARS2023\_28-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 2 .1

Urbanisme

Documents d urbanisme

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 28.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20230330-30MARS2023\_28-DE-1-  
1\_1.pdf )

# Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N°28 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 30

Objet de l'acte : MARS 2023 CREATION D'UN PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS A  
VICHY - ARRET DU PROJET PROPOSE AU PREFET

.....

Date de décision: 30/03/2023

Date de réception de l'accusé 04/04/2023

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 30MARS2023\_28

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20230330-30MARS2023\_28-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 2 .1

Urbanisme

Documents d urbanisme

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 28.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20230330-30MARS2023\_28-DE-1-  
1\_1.pdf )